

M. Fortier: En tant que groupe, avez-vous des membres—je pense que ma question a déjà été posée, mais j'ignore si on y a répondu. Comptez-vous des publications, membres de votre association, dont le tarif postal est aujourd'hui de troisième classe?

M. Mansfield: Oui, nous en comptons un bon nombre.

M. Fortier: Ce sont des publications de votre association?

M. Mansfield: Oui.

M. Fortier: Combien y en a-t-il?

M. Mansfield: J'en ai ici la liste. Il y en a dix.

M. Fortier: Y en a-t-il parmi elles qui ont cessé de paraître depuis qu'elles sont passées du tarif de seconde classe au tarif de troisième classe?

M. Mansfield: Il n'y en a pas eu parmi ces périodiques, je veux dire ces dix périodiques, mais il y en a eu plusieurs parmi les autres publications de l'association.

M. Fortier: Oui, nous le savons, mais je me demandais si quelques-uns des périodiques qui appartiennent à votre association ont été forcés de disparaître.

M. Marchand: Pas que je sache.

Le président: Sénateur Everett?

Le sénateur Everett: Au paragraphe 14, page 5, on lit à compter de la première phrase:

«Nous croyons que le tarif postal régulier pour ces publications, 3¢ par copie pour les 2 premières onces et 2¢ pour chaque 2 oz ou fraction en sus, est excessif si on le compare au tarif statutaire en vrac de 4½¢ la livre.»

Je pensais que le tarif statutaire était de 5 cents la livre et de 2 cents pièce.

M. Mansfield: Ce sera 5 cents la livre, sénateur, à compter du mois de mars de l'an prochain. Ce tarif est entré en vigueur en trois étapes, 4 cents la livre pour la première année, 4 cents et demi la livre pour la deuxième année et 5 cents la livre pour la troisième année.

Le sénateur Everett: Mais le tarif de deux cents pièce s'applique?

M. Mansfield: C'est exact, un minimum de deux cents.

Le président: Un minimum de deux cents?

M. Mansfield: Oui.

Le sénateur Everett: Au début de cette enquête, vous avez dit dans votre témoignage que la presse d'affaires ne devrait pas recevoir de subventions. Vous

vivez de vos propres moyens. Avez-vous des chiffres à l'appui de cette affirmation controversée que vous vivez de vos propres moyens?

M. Mansfield: Chaque éditeur peut lui-même le prouver et nous serait-il permis, monsieur le président, de faire appel au témoignage de personnes ici présentes?

Le président: Nous nous occuperons demain du cas des éditeurs en particulier. En toute honnêteté à leur égard je dois dire qu'ils s'attendent à rendre témoignage demain plutôt qu'aujourd'hui.

M. Mansfield: Ce m'est difficile de vous donner une réponse qui satisfasse tout le monde. Autrement dit, je ne peux pas parler au nom de chaque membre et vous répondre de façon générale. Mais demain quand ils témoigneront, Maclean-Hunter et Southam devraient pouvoir répondre à votre question.

Le président: Si le sénateur Everett croit qu'il lui serait utile d'avoir une réponse aujourd'hui et si les personnes concernées ont quelque chose à dire, je ne voudrais pas les en empêcher. Aimerez-vous les entendre à ce sujet?

Le sénateur Everett: Non, il ne s'agissait que d'une déclaration de M. Marchand.

M. Marchand: Je pourrais vous dire quelle est l'opinion la plus commune chez les éditeurs. Il y a un couple d'années, aux Postes on nous a donné de façon non-officielle, le chiffre de 4,6 l'exemplaire comme coût de distribution. Mais il n'y avait là rien d'officiel de sorte que je ne veux pas considérer ce chiffre comme point final. Par la suite, en vérifiant auprès de nos membres, nous avons constaté qu'avec les nouveaux tarifs le plus grand nombre de nos périodiques payaient plus de 5, 6, 7 même jusqu'à 19 cents et, dans quelques cas, 25 cents l'exemplaire pour la distribution. Sans nous être livrés à un long travail de recherche à ce sujet, nous présumons, assez justement je pense, que nous payons notre part. Nous prenons pour acquis que nous payons notre part et même plus. Nous parlons ici des membres de la C.B.P., la Canadian Business Press. Nous n'ignorons pas qu'en dehors de nos cadres quelques très petits périodiques dont le poids est très limité peuvent bien ne pas payer leur part, mais il s'agit ici d'un tarif minimum. Ce tarif minimum n'est pas assez élevé. Il y a toutes sortes de considérations dont il faut tenir compte.

Le sénateur Everett: Mais le poids moyen indiquerait que le tarif est trop bas?

M. Marchand: Il nous porte à des échelons au-dessus du prix que nous croyons devoir payer.

Le sénateur Everett: Apparemment il y a quelque contradiction dans votre témoignage. Dans votre